





**CONVENTION DE PARTENARIAT**

**LYCÉE ........... – ............................................**

Vu l’avis du Conseil d’Administration de l’établissement en date du ..................

Cette convention s’inscrit dans les objectifs de l’agrément de la ............................ par le Ministère de l’Éducation Nationale et de la convention conclue entre le Rectorat de l’Académie de Bordeaux et .............................................

La présente convention règle les rapports entre :

**« nom »**

« adresse »

« rue »

« ville »

Tél : « .... »

Représentée par **Monsieur « .... »**, directeur

Et

**Le Lycée Professionnel « .... »**

« adresse »

« rue »

« ville »

Tél : « .... »

Représenté par **Monsieur « ... »**, chef d’établissement

**Le lycée Professionnel « .... », dans le cadre de sa formation Bac Pro Gestion-Administration, souhaite faire participer les élèves à un projet professionnel.**

**ARTICLE 1 :**

La présente convention a pour objet la mise en œuvre d’un projet professionnel entre le lycée professionnel « .... » et l’entreprise ( ou association) : « ........ ». Elle régit les conditions générales ou particulières de fonctionnement et d’organisation de ce projet (annexe pédagogique).

**ARTICLE 2 :**

Les élèves demeurent, durant ces actions, sous statut scolaire. Ils restent sous l’autorité et la responsabilité du chef de l’établissement scolaire.

Ils ne peuvent prétendre à aucune rémunération.

Ils ne doivent pas être pris en compte pour l’appréciation de l’effectif de l’entreprise et ne peuvent participer à une quelconque élection professionnelle.

Ils sont soumis aux règles générales de sécurité, de discipline et d’horaire.

**ARTICLE 3 :**

Les élèves bénéficient durant ces actions de la législation sur les accidents du travail dans les conditions fixées à l’article L.412-8 2a et de l’article D412-6 du code de la sécurité sociale.

**Le chef d’établissement** souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile de l’élève pour les dommages qu’il pourrait causer. (Contrat assurance : M.A.I.F. N° ........)

**L’entreprise ...........** souscrit une assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l’établissement au cours de l’utilisation des locaux mis à disposition, cette police d’assurance portant le N° ……………………………..auprès de ………………………………………………

**Les élèves** qui participent à des actions devront produire une assurance individuelle garantie accident.

**ARTICLE 4 :**

Les élèves sont associés aux activités de l’entreprise concourant directement à l’action pédagogique. En aucun cas, leur participation à ces activités ne doit porter préjudice à la situation de l’emploi dans l’entreprise.

**ARTICLE 5 :**

Le chef d’établissement et le représentant partenaire se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l’application de la présente convention et prendront, d’un commun accord et en liaison avec l’équipe pédagogique, les dispositions propres à les résoudre, notamment en cas de manquement à la discipline.

**ARTICLE 6 :**

L’article L.3162-1 et L3162-2 du Code du Travail limite la durée du travail des jeunes travailleurs de moins de 18 ans à un travail effectif n’excédant pas huit heures par jour. Toutefois, à titre exceptionnel, des dérogations à ces dispositions peuvent être accordées par l’Inspecteur du Travail de l’établissement.

L’article L. 3162-3 du Code du Travail interdit le travail de nuit entre 22 heures et 6 heures du matin (article L. 3163-2) pour les jeunes travailleurs de moins de 18 ans.

**ARTICLE 7 :**

La présente convention est signée pour la durée de l’action décrite et pourra être dénoncée par l’un ou l’autre des parties à tout moment en cas de non-respect des conditions énoncées ci-dessus.

Fait à , le

**xxxxxxxxxxxxxx xxxxxxxxxxxxx**

**Directeur Chef d’établissement**

**ANNEXE PÉDAGOGIQUE**

**INFORMATIONS A FORMALISER**

**ARTICLE 1 : Fonctionnement et organisation**

**A déterminer en fonction du partenariat et des actions menées.**

**ARTICLE 2 : Dispositions : mises en œuvre Professionnelles et Humaines - Échanges**

**A déterminer en fonction du partenariat et des actions menées.**

**ARTICLE 3 : Encadrement de l’action**

Les élèves de ...... seront suivis tout au long de l’action par :

* Le référent « de l’entreprise » : ....................................
* Les référents du «  LP ……………… » : .................................... enseignants d’économie-gestion.